



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TARGA Prestige

Version 9 (Belgique)

Date d'émission: 2017/06/29

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **TARGA Prestige**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Pesticide, Herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
Autriche
Téléphone: +43/732/6918-3187
Téléfax: +43/732/6918-63187
Adresse e-mail: Katharina.Krueger@at.nufarm.com

Distributeur: Nufarm B.V.
Koningsstraat / Rue Royal, 97-4
1000 Brussel / Bruxelles
Téléphone: 0031 10-3037725
Adresse e-mail: salesbenelux@nl.nufarm.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

Centre Antipoisons (Belgique) : 0032 (0)70/245 245
Centre Antipoisons (Grand-Duché de Luxembourg): 00352
8002 5500

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

EG_1272/08 :	Asp.Tox.1	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	SkinIrrit.2	H315 - Provoque une irritation cutanée.
	SkinSens.1	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
	EyeDam.1	H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
	AcuteTox.4	H332 - Nocif par inhalation.
	STOT_SE3	H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
	STOT_SE3	H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme:



GHS05



GHS07



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement: Danger

- | | |
|--------|--|
| H304 | - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | - Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | - Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | - Provoque des lésions oculaires graves. |
| H332 | - Nocif par inhalation. |
| H335 | - Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | - Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H411 | - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH066 | - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| EUH210 | - Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |
| EUH401 | - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| P102 | - Tenir hors de portée des enfants. |
| P261 | - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. |
| P270 | - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| P273 | - Éviter le rejet dans l'environnement. |



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TARGA Prestige

Version 9 (Belgique)

Date d'émission: 2017/06/29

- P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P331 - NE PAS faire vomir.
- P391 - Recueillir le produit répandu.
- P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange d'une matière active et d'additifs
50 g/L Quizalofop-P ethyl

3.2. Mélanges

Composants:

Quizalofop-P-ethyl

No.-CAS: 100646-51-3
No.-EINECS / No. ELINCS:
No REACH:
Concentration: 5,2 % (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
AquaticAcute1 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
AquaticChronic1 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene

No.-CAS: 64742-94-5
No.-EINECS / No. ELINCS: 922-153-0
No REACH: 01-2119451097-39
Concentration: 0,0% - 75,0% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : Asp.Tox.1 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
AquaticChronic3 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TARGA Prestige

Version 9 (Belgique)

Date d'émission: 2017/06/29

- long terme.
EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Hydrocarbures, C10, aromatics, <1% naphthalene

No.-CAS:
No.-EINECS / No. ELINCS: 918-811-1
No REACH: 01-2119463583-34
Concentration: 0,0% - 75,0% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : Asp.Tox.1 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
STOT_SE1 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Polyoxyéthylène éther lauryle

No.-CAS: 9002-92-0
No.-EINECS / No. ELINCS:
No REACH: 01-2119968561-30
Concentration: 1,0% - 25,0% (w/w)

Classification:

REACH : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
SkinIrrit.2 H315 - Provoque une irritation cutanée.
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

2-Ethylhexanol

No.-CAS: 104-76-7
No.-EINECS / No. ELINCS: 203-234-3
No REACH: 01-2119487289-20
Concentration: 1,0% - 20,0% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.4 H332 - Nocif par inhalation.
SkinIrrit.2 H315 - Provoque une irritation cutanée.
EyeIrrit.2 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT_SE3 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Ca-dodecyl benzene sulfonat

No.-CAS: 26264-06-2
No.-EINECS / No. ELINCS: 247-557-8
No REACH: 01-2119560592-37
Concentration: 1,0% - 5,0% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : SkinIrrit.2 H315 - Provoque une irritation cutanée.
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Contact avec la peau	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin.
Ingestion	: Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (HCl, Cl₂, NO_x, CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TARGA Prestige

Version 9 (Belgique)

Date d'émission: 2017/06/29

séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de la lumière.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C
: < 40 °C



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TARGA Prestige

Version 9 (Belgique)

Date d'émission: 2017/06/29

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Limites nationales d'exposition professionnelle	Note
Quizalofop-P-ethyl	100646-51-3		pas de classification existant
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphthalene	64742-94-5		pas de classification existant
Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% naphthalene			pas de classification existant
Polyoxyéthylène éther lauryle	9002-92-0		pas de classification existant
2-Ethylhexanol	104-76-7		pas de classification existant
Ca-dodecyl benzene sulfonat	26264-06-2		pas de classification existant

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Protection respiratoire appropriée pour des concentrations élevées ou des effets à long terme: filtre combiné contre gaz et vapeurs de composés organiques, inorganiques, inorganiques acides et alcalins (exemple: EN 14387 Type ABEK)
- Protection des mains : Gants de protection appropriés contre les produits chimiques (EN 374) y compris en cas de contact direct et prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation en accord avec la norme EN 374).
Exemple: gomme nitrile (0.4 mm), gomme chloroprène (0.5 mm), gomme butyl (0.7 mm) et autres.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec capuches latérales (ou lunettes de protection) (Exemple: EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Les équipements de protection du corps doivent être choisis en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (en accord avec la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 en cas de poussières).
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TARGA Prestige

Version 9 (Belgique)

Date d'émission: 2017/06/29

Mesures de protection : Les recommandations sur le port d'équipement de protection individuelle dans les instructions d'emploi s'appliquent en cas de manipulation de produits de protection des plantes dans leur emballage final.
Le port de vêtements de travail couvrants est recommandé.
Conserver les vêtements de travail séparément. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : liquide
Forme : Concentré émulsionnable
Couleur : brun
Odeur : aromatique

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 175 - 292 °C
(solvant)

Point d'éclair : 76 °C
(coupelle fermée)

Température d'inflammation : 415 °C

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Pression de vapeur : 9,0E+01 Pa
à 20 °C
(solvant)

Densité : 0,96 g/cm³
à 20 °C

Hydrosolubilité : miscible

pH : 4,9
à 10 g/l



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TARGA Prestige

Version 9 (Belgique)

Date d'émission: 2017/06/29

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : log POW = 4,61
à 23 °C
(Quizalofop-p-ethyl)

Constante de dissociation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 3,6 mPa.s
à 40 °C

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

Propriétés explosives : Non-explosif

9.2. Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts, Acides forts et bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TARGA Prestige

Version 9 (Belgique)

Date d'émission: 2017/06/29

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 oral rat Dose: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 dermal rat Dose: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 rat Durée d'exposition: 4 h Dose: 2,91 mg/l
Irritation de la peau	:	lapin Classification: Irritant pour la peau.
Irritation des yeux	:	lapin Classification: Irritant pour les yeux.
Sensibilisation	:	Cochon d'Inde Résultat: A un effet sensibilisant.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité pour les oiseaux	:	DL50 <i>Colinus virginianus</i> (Colin de Virginie) Dose: > 2.000 mg/kg Substance d'essai: (Quizalofop-p-ethyl)
	:	CL50 <i>Colinus virginianus</i> (Colin de Virginie) Dose: > 5.000 ppm Période d'essai: 5 jr Substance d'essai: (Quizalofop-p-ethyl)
	:	DL50 <i>Anas platyrhynchos</i> (Canard Mallard) Dose: > 2.000 mg/kg Substance d'essai: (Quizalofop-p-ethyl)

- Toxicité vers de terre :
- : CL50 *Anas platyrhynchos* (Canard Mallard)
Dose: > 5.000 ppm
Période d'essai: 5 jr
Substance d'essai: (Quizalofop-p-ethyl)
- Toxicité abeilles :
- : LD50 (oral) *Apis mellifera* (L'abeille à miel)
Période d'essai: 48 h
Value ($\mu\text{g}/\text{Species}$): > 100
 - : LD50 (contact) *Apis mellifera* (L'abeille à miel)
Période d'essai: 48 h
Value ($\mu\text{g}/\text{Species}$): > 100
- Toxicité vers de terre :
- : CL50 *Eisenia fetida* (vers de terre)
Dose: 746 mg/kg
Période d'essai: 14 jr
 - : CL50 *Eisenia fetida* (vers de terre)
Dose: > 1.000 mg/kg
Substance d'essai: (Quizalofop-p-ethyl)
- Toxicité pour le poisson :
- : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Dose: 4,2 mg/l
Période d'essai: 96 h
 - : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Dose: 0,388 mg/l
Période d'essai: 96 h
Substance d'essai: (Quizalofop-p-ethyl)
 - : NOEC *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Dose: 0,044 mg/l
Période d'essai: 21 jr
Substance d'essai: (Quizalofop-p-ethyl)
- Toxicité pour les invertébrés aquatiques :
- : CE50 *Daphnia magna* (Puce d'eau)
Dose: 6,87 mg/l
Période d'essai: 48 h
 - : CE50 *Daphnia magna* (Puce d'eau)
Dose: 0,29 mg/l
Période d'essai: 48 h
Substance d'essai: (Quizalofop-p-ethyl)
- Toxicité pour les algues :
- : CE50 *Scenedesmus capricornutum* (algue d'eau douce)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TARGA Prestige

Version 9 (Belgique)

Date d'émission: 2017/06/29

Dose: 0,45 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

CE50 Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)
Dose: 0,021 mg/l
Durée d'exposition: 5 jr
Substance d'essai: (Quizalofop-p-ethyl)

CE50 Lemna gibba (Lentille d'eau)
Dose: 0,0828 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Substance d'essai: (Quizalofop-p-ethyl)

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

Stabilité dans le sol : DT50: < 2 jr
Température: 20 °C
(Quizalofop-p-ethyl)

Stabilité dans l'eau : DT50: < 2 jr
(Quizalofop-p-ethyl)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Facteur de bioconcentration (FBC): 380
Substance d'essai: (Quizalofop-p-ethyl)

12.4. Mobilité dans le sol

Kfoc=214 - 1791, 1/n= 0.7 - 0.89 (Quizalofop-P)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TARGA Prestige

Version 9 (Belgique)

Date d'émission: 2017/06/29

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.(Quizalofop-p-ethyl)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :
Classe : 9

IMDG :
Classe : 9

IATA-DGR :
Classe : 9

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : III

IMDG : III

IATA-DGR : III

14.5. Dangers pour l'environnement



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TARGA Prestige

Version 9 (Belgique)

Date d'émission: 2017/06/29

IMDG

Polluant marin : MP

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucun(e)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'impression : 2017/06/29

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||
)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Personne de contact

Société	:	Nufarm GmbH & Co KG	Nufarm B.V.
		K. Krüger	.
		St.-Peter-Str. 25	Koningsstraat / Rue Royal, 97-4



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

TARGA Prestige

Version 9 (Belgique)

Date d'émission: 2017/06/29

A-4021 Linz
Autriche

1000 Brussel / Bruxelles
Belgique

Téléphone : +43/732/6918-3187

0031 10-3037725

Téléfax : +43/732/6918-63187

Adresse e-mail : Katharina.Krueger@at.nufarm.com

salesbenelux@nl.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.